

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 OCTOBRE 2011

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 19 octobre 2011 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 10 octobre 2011. Absente excusée : S.BILLOTTET (pouvoir à P.PLOYER), absent ni excusé ni représenté : B.DIETRE

Secrétaire de séance : Colette CHAPUIS

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

TAXE d'AMENAGEMENT à la C.C.V.G :

Une refonte visant à simplifier la fiscalité d'aménagement a abouti à créer une taxe d'aménagement qui remplace un certain nombre de taxes, dont notamment la taxe locale d'équipement (T.L.E) , la taxe pour participation aux voies et réseaux (P.V.R).....

Cette taxe est perçue en vue de financer les opérations contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable définis dans le Code de l'Urbanisme.

Elle est instituée de plein droit dans les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) compétents en matière de PLU en lieu et place de l'ensemble des communes qu'ils regroupent et avec leur accord exprimé.

Après délibération, le Conseil unanime décide de donner son accord à la Communauté de Communes Val de GRAY pour instituer cette taxe en lieu et place de la commune . Une délibération de l'EPCI devra prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe perçue par l'EPCI à la commune compte tenu de la charge des équipements publics relevant des compétences de cette dernière.

DROITS de PLACE:

Pour occupation du domaine public, deux droits de place sont institués pour un montant annuel de 100 € chacun. Sont concernés le café-restaurant Misses'café rue de l'église et le camion-pizza Place de la Paix.

DOCUMENT UNIQUE :

Le centre de gestion propose une prestation d'accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques. Afin de répondre aux obligations réglementaires et déterminer avec précision les risques présents au sein de la collectivité, le Conseil municipal unanime décide d'accepter la proposition d'intervention du centre de gestion .

QUESTIONS DIVERSES :

- Stèle en mémoire de l'Abbé Bernard GOGUEY : le Maire fait part d'un courrier sollicitant un emplacement au cimetière consacré au souvenir de cet homme d'Eglise dévoué et généreux, engagé au service de tous et des jeunes en particulier. Le Conseil municipal unanime acquiesce à cette demande et décide d'attribuer un emplacement à définir au cimetière pour permettre qu'une stèle y soit érigée afin de perpétuer le souvenir de « l'Abbé ».
- Un appel à projets a été lancé par la CAF de Haute-Saône au sujet des équipements informatiques et logiciels de gestion des accueils des services petite enfance, enfance et jeunesse dans le but de participer au financement de l'informatisation des structures afin de simplifier la gestion de l'accueil et de fiabiliser les échanges d'informations entre la CAF et les services concernés. Le Conseil municipal décide de déposer un dossier pour le logiciel de gestion du CLSH.

Le Maire,
Yvan GUIGNOT